

Rédiger les références bibliographiques

I) La pratique des références bibliographiques

Dans un travail scientifique, les **références bibliographiques** se trouvent regroupées dans une **bibliographie** (à la fin d'un exposé, d'un article, d'un chapitre d'un livre ou à la fin du livre lui-même) ou bien dans des **notes de bas de page**, qui permettent d'indiquer au lecteur, à propos d'un sujet précis, une source ou bien de le renvoyer à un autre ouvrage. On les utilise par exemple pour donner la source d'une citation, d'un chiffre, ou en guise d'argument.

Il existe des **normes précises** sur la manière de rédiger les références bibliographiques. Cependant, **plusieurs systèmes coexistent** : les références ne s'écrivent pas de la même manière en France et en Grande Bretagne, par exemple, et même en France, on peut les trouver rédigées de différentes façons. Ce qui compte, c'est que vous vous conformiez à une de ces normes, et que vous l'utilisiez de manière **constante**. Vos références bibliographiques doivent suivre le même modèle, quelque soit celui que vous adoptez.

II) Guides

Si vous avez un doute, le plus simple est de regarder dans un livre d'histoire quelconque (un manuel, par exemple) pour voir comment les références y sont écrites. Vous pouvez aussi chercher sur Internet des pages présentant ces règles (en vous assurant qu'elles correspondent à ce qu'on attend pour des ouvrages d'histoire dans un travail universitaire).

La bibliothèque universitaire de Paris VIII propose le guide suivant :
http://www.bu.univ-paris8.fr/web/bibliotheque/supports_formation/RefBiblio.html

III) Les règles de base

Selon le type d'ouvrage, les références bibliographiques se rédigent différemment. Je présenterai donc ces règles de base selon le type de document que vous voulez citer.

A) Monographies

Une monographie est un livre "d'un seul tenant", par opposition à un recueil d'articles ou à une revue.

Une référence bibliographique se rédige ainsi pour une monographie :

NOM, Prénom, *Titre*, Ville d'édition, Editeur, Année.

Exemple :

CABANE, Pierre, *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*, Paris, Armand Colin, 1992.

A noter :

- Le nom de famille est en **majuscules** (ou en petites majuscules, comme Microsoft Word ou OpenOffice le permettent, ce qui présente l'avantage de conserver les accents).
- On sépare les éléments par des **virgules**.
- La référence se termine par un **point**.
- Le titre est en **italique** (si vous écrivez une référence à la main, vous **soulignez** le titre au lieu de le mettre en italique).
- L'éditeur se trouve normalement sur la couverture.
- La **date d'édition** se trouve sur une des premières pages du livre, en général après la page de titre, là où apparaissent les mentions de copyright, l'ISBN/ISSN, etc.

L'année d'édition :

- Si vous utilisez une réédition (l'ouvrage a été publié une première fois en 1992, puis en 2004 dans une autre édition, celle que vous utilisez), il faut l'indiquer. Deux possibilités pour le faire (mais je le répète, une fois que vous avez choisi un système vous y collez) :

CABANE, Pierre, *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*, Paris, Armand Colin, 3^e éd. 2004.

-ou-

CABANE, Pierre, *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*, Paris, Armand Colin, 2004 (1^e éd. 1992).

Autres variantes :

- Vous pouvez abrégé le prénom, mais toujours garder les **virgules** et mettre un **point** après l'initiale :
-> "CABANE, Pierre," devient "CABANE, P.,"
- Si il vous manque le prénom d'un auteur dans votre bibliographie, et toujours pour être cohérent, n'utilisez que les initiales pour les prénoms.
- On peut éventuellement rajouter la **collection** et, si la référence se trouve dans la bibliographie et non en note de bas de page, le **nombre de pages**. Par exemple :
CABANE, P., *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*, Paris, Armand Colin, **coll.** « **Cursus** », 1992, **256 p.**

B) Article dans une revue

Je rappelle qu'une revue est une publication périodique (les anglophones utilisent le faux-ami *journal*) qui regroupent des articles (en moyenne entre 5 et 10, de 10 à 50 pages chacun).

On distingue un article par le fait que son titre est entre guillemets. Mais on doit aussi indiquer la revue dont il est tiré, sinon on ne peut pas le retrouver...

Modèle :

NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Nom de la revue*, numéro, année, pagination.

Exemple :

AMOURETTI, M.C., « Le monde grec archaïque : une synthèse historique est-elle possible ? », *Topoi*, 6, 1996, pp. 239-244.

A noter :

- Le nom de la revue est en **italique**.
- On n'indique généralement pas la ville d'édition et l'éditeur de la revue.
- Par contre, il est impératif de donner le **numéro** et **l'année** du numéro dont l'article est tiré.
- Il faut aussi indiquer la **pagination**, c'est à dire la première et la dernière page de l'article (ici "p. 239-244").
- Si vous voulez renvoyer le lecteur à un passage de l'article en particulier, vous préciser la ou les pages en question. C'est pareil pour les monographies. Dans une note de bas de page, vous devez indiquer au lecteur où aller chercher l'information à laquelle vous faites référence.

C) Article dans un ouvrage collectif

Un ouvrage collectif est composé d'articles, comme une revue, mais ce n'est pas un périodique. La référence bibliographique pour un article dans un tel ouvrage mélange les systèmes vus avant :

NOM, Prénom, « Titre de l'article », *in* NOM, Prénom de celui qui a dirigé l'ouvrage collectif (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Editeur, Année, pagination de l'article.

Exemple :

LE JAN, R., « De la France du Nord à l'Empire. Réflexions sur les structures de parenté au tournant de l'An Mil », *in* Bonnassie, P., Toubert, P. (**dir.**), *Hommes et sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, p. 163-184.

Qu'est ce que dit cette référence ? Que Régine le Jan a écrit l'article qui occupe les pages 163 à 184 d'un livre qui porte sur sa couverture le titre "Hommes et sociétés...". Cet ouvrage a été "dirigé" par Pierre Bonnassie et Pierre Toubert, c'est-à-dire que ce sont eux qui ont défini les grandes lignes de l'ouvrage, qui ont sélectionné les auteurs qui y ont écrit, etc.

A noter :

- Le mot clé "**in**" (ou "**dans**"), qu'on utilise pour les ouvrages collectifs, mais pas pour les revues.
- Le mot clé "**dir.**", "**éd.**" ou "**éds.**" pour désigner celui ou ceux qui ont dirigé ou édité l'ouvrage. Les deux fonctions sont souvent assez semblables, mais celle qui est retenue apparaît toujours sur la couverture ou la page de titre.
- On a deux éditeurs, donc on met leurs noms et prénoms à la suite, toujours séparés par des virgules. C'est la même chose si une monographie a deux auteurs.
- "éd." peut aussi être utilisé quand quelqu'un édite des textes anciens. Par exemple :

REGNIER-BOHLER, D. (éd.), *Splendeurs de la Cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, Paris, Bouquins, 1995.

D) Article sur Internet

La référence à un article sur Internet ressemble à celle pour un article sur papier, mais avec quelques précisions supplémentaires qui sont propre aux documents électroniques.

Modèle :

NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Nom de la revue* [en ligne], mis en ligne le..., mis à jour le... [consulté le...] Disponible sur <http://...>.

Exemple :

MCVAUGH, M. R., « Le coût de la pratique et l'accès aux soins au XIVe siècle : l'exemple de la ville catalane de Manresa », *Médiévales* [En ligne], 46, printemps 2004, mis en ligne le 2 novembre 2010 [Consulté le 28 novembre 2010]. Disponible sur <http://medievales.revues.org/792>.

A noter :

- Dans l'exemple, puisqu'on a affaire à une revue en ligne (*Médiévales*) on précise aussi son **numéro** et l'**année de parution** de l'**original papier**.
- Les mentions "[en ligne]" et "[consulté le...]" sont obligatoires, avec les **crochets**.
- Vous indiquez aussi les dates de **mise en ligne** et de **mise à jour** de l'article, si vous les connaissez.
- Et vous précisez l'**URL** à suivre pour trouver l'article. Notez que cet URL ne constitue pas la référence en elle-même. L'URL doit inclure le **protocole** (ici "http://")

E) Autre page web

Modèle :

NOM, Prénom de l'auteur, de l'organisme ou du site, "Titre de la page particulière", *Nom du site ou titre de la page d'accueil* [en ligne], mis en ligne le... [Consulté le...] Accessible sur <URL du site>.

Exemple :

MICHEL, Alain, "Pétain entre coup de pub et histoire", *Herodote.net* [en ligne], mis en ligne le 3 octobre 2010 [consulté le 5 novembre 2010]. Accessible sur <http://www.herodote.net/articles/article.php?ID=1201>

IV) Organisation de la bibliographie :

Une bibliographie à la fin d'un exposé ou d'un ouvrage doit être **organisée en plusieurs catégories** (sous réserve que vous avez au moins un ouvrage dans chacune de ces catégories).

A l'intérieur de chacune d'entre elles, les références sont classées **alphabétiquement** en fonction du nom de l'auteur.

Quand une bibliographie est très fournie, on peut en plus regrouper les ouvrages par thème.

Les catégories sont les suivantes. Leurs nom doivent apparaître tels quels dans la bibliographie :

Outils de travail :

Références d'ouvrages tels qu'un dictionnaire, de sites tels que Wikipedia, etc.

Source primaires :

cf. définition des sources primaires. On a ici les références de sources authentiques (la cote d'un manuscrit, par exemple) ou de leur édition (sur papier ou électronique).

On distingue ensuite les sources secondaires :

Ouvrages généraux :

Vous mettez là les ouvrages dont le sujet est le plus large par rapport à l'objet de votre travail.

Ouvrages et articles spécialisés :